

CONVOCAATION

Nous, Christine BERNOT, Maire du Bez, avons convoqué les membres du conseil municipal en séance publique pour le mardi 9 juin 2020 à 11 heures.

Le Bez, le 3 juin 2020

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2020 ;
- 2) Création temporaire d'un poste d'adjoint technique non titulaire à temps complet pour l'école du Bez ;
- 3) Questions diverses.

L'an deux mille vingt, le neuf juin à 11 heures, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS et M. Patrice ROUSSALY.

Absents : Mme Fanny GALLANT née GENET (représentée par Mme Christine BERNOT), Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES (représentée par M. Alain BLANCHARD), Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES (représentée par M. Paul MUFFATO) et M. Christophe BÉNAZECH

A été élu secrétaire : M. Cédric KOSLOWSKI

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020.

N°35/2020 Création d'un poste supplémentaire pour accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire fait part de la demande des parents d'élèves qui souhaiteraient que les enfants soient plus nombreux à être accueillis à l'école publique du Bez malgré les règles sanitaires en vigueur. Après avoir rencontré la directrice de l'école et les agents de la commune qui y sont en poste, Madame le Maire propose qu'une garderie soit organisée pendant le temps scolaire, pour les enfants qui n'ont pas classe en raison de l'application du protocole sanitaire. Cette garderie aurait lieu à la salle polyvalente du Bez, proche de l'école, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pour cela, il serait nécessaire de créer temporairement un poste supplémentaire d'adjoint des services techniques à temps non complet (dix-huit heures par semaine) qui viendrait en renfort de l'équipe des agents municipaux de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Madame le Maire consistant à organiser à la salle polyvalente du Bez une garderie temporaire pendant le temps scolaire pour les enfants qui n'ont pas classe et décide de créer un poste temporaire d'adjoint technique non titulaire à temps non complet (dix-huit heures par semaine) dont la fonction sera de participer à la garde d'enfants et au ménage des locaux, soit à l'école du Bez, soit à la salle polyvalente où se tiendra la garderie, avec une rémunération ayant pour base l'échelle C1, I.B. 350, I.M. 327, pour la période allant du 15 juin au 3 juillet 2020, dans le cadre de l'article 3 - 1° de la loi n°84 - 53 du 26 janvier 1984.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 12 heures.

Au cours de la séance du 9 juin 2020, le conseil municipal a adopté une délibération portant le numéro 35.